

CITATIONS, LETTRES DE FELICITATIONS

OBTENUES PAR LES BATAILLONS SENEGALAIS, MALGACHES, SOMALIS, ET
LE BATAILLON MIXTE DU PACIFIQUE.

F mui
883/4



LISTE, ~~PAR ORDRE DE CLASSEMENT~~, DES UNITES CITEES D'APRES LES MONOGRAPHIES RECUES.

| B.D.I.C. | Citation à l'ordre | | | | | Lettres de Félicitations. |
|---|--------------------|---------------|----------|---------|----------|---------------------------|
| | Armée | Corps d'Armée | Division | Brigade | Régiment | |
| 5° Btn de Tirailleurs Sénégalais | 1 | " | " | " | " | 3 |
| 10° (1 ^{er} de la 11 ^e Cie) | 1 | " | " | " | " | " |
| 27° - - - - - | 2 | 1 | 1 | " | 1 | " |
| 28° - - - - - | " | " | 1 | " | " | 1 |
| 29° - - - - - | " | 1 | 1 | " | " | 1 |
| 30° - - - - - | 1 | " | " | " | " | " |
| 31° - - - - - | 1 | " | 1 | " | " | 2 |
| 32° - - - - - | 1 | " | " | " | " | " |
| 34° - - - - - | 1 | " | " | " | " | 2 |
| 35° - - - - - | 1 | " | " | " | " | 3 |
| 36° - - - - - | 2 | " | " | " | " | " |
| 39° | 1 | " | " | " | " | " |
| 43° - - - - - | 4 | " | " | " | " | " |
| 44° - - - - - | " | 2 | " | " | " | 3 |
| 45° - - - - - (2 ^e Cie) | 1 | " | " | " | " | 3 |
| 51° - - - - - | 1 | " | " | " | " | 1 |
| 53° - - - - - | 2 | " | " | " | " | 2 |
| 54° - - - - - | 1 | 1 | " | " | " | 1 |
| 61° - - - - - | 2 | 1 | " | " | " | 2 |
| 62° - - - - - | 1 | 2 | " | " | " | " |
| 64° - - - - - (1 ^{er} Cie) | 3 | " | " | " | " | " |
| 66° - - - - - | 1 | " | " | " | " | 2 |
| 67° - - - - - | 1 | " | " | " | " | 3 |
| 68° - - - - - | 2 | 1 | " | " | " | 5 |
| 69° - - - - - | 2 | " | " | " | " | 2 |
| 70° - - - - - | 1 | " | 1 | 1 | 1 | " |
| 71° - - - - - | 1 | " | 1 | " | " | " |
| 75° - - - - - (2 ^e Cie) | 1 | " | " | " | 1 | " |
| 77° - - - - - | 1 | " | " | " | " | 1 |
| 78° - - - - - | 1 | " | " | " | 1 | 9 |
| 83° | 1 | " | " | " | " | " |
| 85° 103° | 1 | " | 2 | " | " | " |
| Btn de Tirailleurs Somalis | 3 | " | 1 | " | 1 | 1 |
| Btn Mixte du Pacifique | 1 | " | " | " | " | 2 |
| 12° Btn de Tirailleurs Malgaches | 3 | " | " | " | " | " |

Flavia 884

3ème

"Au moment où vous allez quitter le groupement du 21ème Colonial, je tiens à vous exprimer à tous: officiers, sous-officiers, caporaux, soldats et tirailleurs, toute ma satisfaction et mes bien sincères remerciements pour le précieux concours et l'entier dévouement que vous avez apporté durant tout le temps que vous luttiez à nos côtés.

"En dépit des difficultés de toutes sortes, des âpres combats à soutenir, tous, vous avez été remarquables d'endurance, de courage et de ténacité.

"A l'assaut du village de Buzancourt et de la "Hünding Stellung", ces formidables positions boches que vous avez enlevées de haute lutte, vous avez acquis là, tout particulièrement, les plus beaux titres de gloire."

"Vous avez su donner toute la mesure de vos moyens et la preuve irréfutable de l'ardeur combative que vous possédiez à un très haut degré.

"Pour commémorer vos brillants faits d'armes, j'ai demandé au Commandement que votre valeureux Bataillon soit cité à l'ordre de l'Armée.

"Je termine en vous souhaitant un repos bien gagné, vous assurant que nous garderons dans nos coeurs, de votre étroite collaboration, l'impérissable souvenir de la belle conduite de nos braves camarades de l'armée noire."

(Ordre du Régiment N° 65, du 6 novembre 1918.- 21ème Colonial.)

des plus remarquables, s'affirmant en toutes circonstances
comme un bataillon d'élite."
(Ordre du 172ème R.I.)

28ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'Ordre de la Division.

"Bataillon Sénégalais de premier ordre qui, depuis sa création, et en particulier au cours des combats auxquels il a pris part en 1918, a fait preuve en toutes circonstances de vaillance et d'esprit de sacrifice.

"A la Neuville, au bois de Vrigny, devant Herpy, a affirmé hautement sa valeur combative en contre-attaquant énergiquement l'ennemi chaque fois qu'il se présentait et en tenant jusqu'au bout, malgré les bombardements les plus violents, les points confiés à sa garde."

Général
(Ordre N° 507, du 12 décembre 1918.- 2ème Division T.C.)

Lettre de félicitations.

Une lettre de félicitations du Général PUYPÉROUX Commandant la 3ème D.T.C., en date du 9 mai 1917.

29ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'ordre du Corps d'Armée.

"Unité coloniale de première valeur. Pendant les trois jours de combat des 10, 11 et 12 juin 1918, sous le commandement du Chef de Bataillon CHAMPEL, a, par sa ténacité, sous le feu des mitrailleuses et sous le bombardement ennemi, par des attaques à la baïonnette dignes des plus beaux fastes de nos Troupes Noires, puissamment contribué au maintien de nos positions."

(Ordre N° 187 du 34ème C.A., en date du 25 juin 1918.)

Citation à l'ordre de la Division.

"Sous les ordres du Commandant CHAMPEL, a stoïquement supporté, sans aucun abri, de très violents bombardements pendant un jour et deux nuits, puis le 17 avril 1917, malgré des pertes sérieuses, s'est lancé par trois fois à l'assaut d'une position ennemie presque inaccessible, arrachant des cris d'admiration à leurs camarades du régiment voisin. Y a pénétré et s'y est maintenu."

(Ordre N° 123, du 27 avril 1917, de la 127ème D.I.)

Lettre de Félicitations.

"Par décision du Général commandant le 6ème Corps d'Armée, le 29ème Bataillon de Tirailleurs Sénégalais est affecté à la date du 8 mai à la 56ème Division. Le Général commandant la 127ème Division ne veut pas le laisser partir sans dire à tous: officiers, sous-officiers, caporaux et tirailleurs ses remerciements pour l'entrain, le dévouement et l'esprit de sacrifice dont ils ont fait preuve au cours des dernières opérations, et ses regrets de se séparer de ce beau bataillon que le sang versé et la victoire paraissent devoir attacher définitivement à la 127ème Division."

(Ordre N° 128 de la 127ème D.I., en date du 8 mai 1917.)

30ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'Ordre de l'Armée.

"Après s'être élançé à la poursuite des Bulgares et les avoir bousculés d'une forte position d'où ils protégeaient leur retraite, le 30ème Bataillon de Tirailleurs Sénégalais, sous le commandement énergique du Chef de Bataillon BERGERON, formant l'avant-garde d'une colonne de poursuite, a, du 21 au 29 septembre 1918, par des combats incessants, par des attaques à la baïonnette et à la grenade, obligé l'ennemi à abandonner rapidement une série de positions fortement organisées, lui causant de nombreuses pertes et lui capturant de nombreux prisonniers, sept mitrailleuses et un important matériel."

(Ordre N° 255, du 25 octobre 1918.- Armée française d'Orient).

31ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENE GALAIS.

Citation à l'Ordre de la Division (N° 270 du 23/11/18)

Citation à l'ordre de la Division.

"La 2ème Compagnie du 31ème Bataillon de Tirailleurs Sénégalais, sous le commandement énergique et habile de son chef, le Lieutenant LUCIANT, a tenu, 6 jours durant, une position bombardée, sans manifester de fatigue; puis, occupant la position de surveillance, y a soutenu, le 26 juillet 1918, un combat ardent et prolongé, au cours duquel deux sections entraînées par le Commandant de Compagnie en personne ont contre-attaqué deux fois de suite, avec un succès complet, et repris entièrement la position en infligeant des pertes importantes à l'ennemi et sans lui laisser un seul prisonnier."

(Ordre N° 270 de la 10ème D.I., en date du 7 août 1918.)

Lettres de Félicitations.

1ère

"Au moment où le 31ème Bataillon de Tirailleurs Sénégalais part pour aller hiverner, le Chef de Bataillon commandant provisoirement le Régiment lui adresse tous ses remerciements pour la collaboration intime qu'il a toujours apportée au 46ème R.I. au cours de l'année 1918. Bien que de création récente, le 31ème B.T.S. s'est affirmé immédiatement par sa bravoure et sa discipline l'égal des vieux bataillons. Que ce soit sur la Progne, sur la Vesle, sur la Suippes ou devant la Hünding, son mordant, sa ténacité et son esprit de sacrifice ne se sont jamais démentis.

"Ces résultats font le plus grand honneur à son chef, le Commandant ETIENNE.

"Le Chef de Bataillon commandant provisoirement le 46ème salue avec respect les braves du 31ème B.T.S. tombés au champ d'honneur."

(Ordre N° 73 du 46ème R.I., en date du 3 novembre 1918.)

2ème

"Les circonstances (repli de l'ennemi) n'ont pas permis au Général commandant la 10ème D.I. d'aller saluer avant leur départ les 31ème, 34ème et 51ème B.T.S.

"Il tient à ne pas se séparer de ces belles et vigoureuses troupes sans les remercier, ainsi que leurs chefs, du concours précieux et dévoué qu'elles lui ont prêté.

"Pendant la période de secteur en Haute-Alsace, pendant les glorieuses journées de Champagne (juillet 1918) et au cours de la poursuite entre la Marne et au delà de l'Aisne (août-septembre et octobre 1918), ces bataillons ont donné la preuve de leur endurance et de l'esprit offensif qui les animait.

"Le Général commandant la 10ème D.I. est fier de les avoir eus sous ses ordres; il leur exprime son entière satisfaction pour les services qu'ils ont rendus et il s'incline respectueusement devant les tombes des braves tirailleurs tombés au champ d'Honneur en servant sous ses ordres."

(Ordre Général N° 71 de la 10ème D.I., du 10 novembre 1918.)

32ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

"Le 18 juillet 1918, vigoureusement enlevé par son chef, le Commandant TEULIERES, s'est porté sous bois à l'assaut des positions ennemies avec une résolution et un entrain admirables. Accueilli par un feu violent de mitrailleuses, de minenwerfer et de canons de campagne débouchant à zéro, s'est arrêté pour repartir d'un seul élan, électrisé par ses cadres, poussant héroïquement vers l'ennemi, malgré ses pertes sévères. A pris pied dans les positions adverses et à la suite d'un combat corps à corps, où cadres et tirailleurs ont fait preuve d'un mordant et d'une ténacité au-dessus de tout éloge, en a délogé l'adversaire, s'emparant de neuf canons de campagne, de huit minenwerfer, soixante mitrailleuses, de nombreux dépôts de munitions et de matériel. A ainsi réalisé une progression de plus de 1.200 mètres sous bois et a maintenu ses nouvelles lignes malgré les contre-attaques de l'ennemi."

(Ordre du 29 août 1918.)

34ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'ordre de l'Armée.

Texte inconnu. Citation obtenue conjointement avec le 31ème R.T. à la suite des opérations de la V^e Armée.

Lettres de Félicitations.

1ère

"Je vous vois partir avec un grand regret, mais, faisant un retour sur le passé de votre bataillon, au cours de nos tribulations, j'estime que vous avez le droit et même le devoir d'en être fier. Je l'ai employé peut-être un peu plus qu'à son tour d'après vous. Je l'avoue aussi. Mais vous estimerez peut-être comme moi qu'il y avait lieu de ménager quelque peu votre graine de braves poilus de France qui devient rareté précieuse. Vos Sénégalais, je les aime beaucoup et suis heureux d'avoir eu l'occasion de les voir à l'œuvre et de pouvoir témoigner aux l'avenir en leur faveur en connaissance de cause."

(Lettre du Colonel commandant le 31ème R.T., du 6/II/18.)

2ème

"Les circonstances (repli de l'ennemi) n'ont pas permis au Général commandant la 10ème D.I. d'aller saluer avant leur départ les 31ème, 34ème et 51ème Bataillons de Tirailleurs Sénégalais.

"Il tient à ne pas se séparer de ces belles et vigoureuses troupes sans les remercier, ainsi que leurs chefs, du concours précieux et dévoué qu'elles lui ont prêté.

"Pendant la période de secteur en Haute-Alsace, pendant les glorieuses journées de Champagne (juillet 1918) et au cours de la poussée entre la Marne et au delà de l'Aisne (août-septembre et octobre 1918), ces bataillons ont donné la preuve de leur endurance et de l'esprit offensif qui les anime.

"Le Général commandant la 10ème Division est fier de les avoir eus sous ses ordres; il leur exprime son entière satisfaction pour les services qu'ils ont rendus et il s'incline respectueusement devant les tombes des braves tirailleurs tombés au champ d'honneur en servant sous ses ordres."

(Ordre Général N° 71 de la 10ème D.I., du 10 novembre 1918.)

35ème BATAILLON DE TRAVAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'ordre de l'Armée.

"Le 4ème Régiment d'Infanterie, renforcé du 35ème B.T.S., sous l'énergique et habile impulsion du Lieutenant-Colonel LACHEVRE qui venait d'en prendre le commandement, le 30 septembre 1918, a franchi de vive force la Vesle malgré la résistance de l'ennemi qui tenait l'autre rive, s'est emparé de Montigny et de hauteurs fortement organisées, faisant plus de 250 prisonniers, prenant de nombreuses mitrailleuses et atteignant tous ses objectifs. Au cours de la même journée, a repris la progression et a ensuite, pendant quatre jours consécutifs, talonné l'adversaire sur près de 20 kilomètres, réduisant progressivement les résistances qui lui étaient opposées. Remis en ligne trois jours plus tard, a, au cours de durs combats, élargi la tête de pont encore précaire de Berry-au-Bac et refoulé l'ennemi jusqu'au camp de Sissonne, faisant de nouveaux prisonniers.

"Réengagé dans les premiers jours de novembre, a, pendant plusieurs journées de combat, bousculé et talonné l'ennemi malgré les fatigues et difficultés de toutes sortes."

(Ordre N° 11805, du 11 décembre 1918, de la V° Armée).

Lettres de félicitations.

1ère

"Ordre Général N° 68 du Général commandant la V° Armée, en date du 6 août 1918, transmettant aux troupes de la V° Armée les félicitations du Président de la République et y joignant les siennes pour les résultats obtenus dans les opérations de juillet, ayant rejeté l'ennemi sur la Vesle."

2ème

"Le Lieutenant-Colonel commandant le 4ème R.I. adresse ses plus vives félicitations aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du 4ème R.I., du Génie et du 35ème B.T.S. pour l'énergie, l'entrain et l'ardeur qu'ils ont déployés dans l'opération de la nuit dernière.

"Par leur bravoure, ils ont chassé l'ennemi de ses positions et ont reconquis un morceau de la terre de France."

(Lettre du 2-9-18 du Lieutenant-Colonel commandant le 4° R.I.)

3ème

"A l'heure où, les hostilités suspendues, les troupes de la 9ème D.I. peuvent mesurer, à l'avant-garde, l'immensité des résultats obtenus par leurs efforts et leurs sacrifices; à l'heure où l'armée victorieuse attend l'arme au pied le moment de cueillir le prix de sa rude tâche, nos pensées vont vers ceux qui ont travaillé, souffert et vaincu avec nous et qui n'ont pas eu la joie de participer à la dernière étape glorieuse.

"Les Bataillons Sénégalais ont quitté la Division. Le Général aurait été heureux d'accompagner ce départ de ses remerciements personnels, pour les satisfactions de commandement qu'ils lui ont données, de l'expression de la bonne camaraderie de tous, enfin des regrets unanimes de la 9ème Division.

"Les circonstances de la lutte n'ont pas permis ces manifestations et les regrets se font aujourd'hui d'autant plus vifs que les jours difficiles ont fait place aux jours d'allégresse. Que cela soit aux Bataillons Sénégalais une consolation de penser que ni leur part

de dévouement, ni leur part de gloire ne sont oubliées.

"Arrivés au mois d'avril 1918, les 35ème, 44ème et 53ème B.T.S. se firent remarquer dès le début par leur entrain, leur discipline et leur belle tenue. Au feu, leur bravoure et leur esprit de sacrifice se firent jour alors que la Division était jetée dans la mêlée pour arrêter le suprême effort ennemi. Pendant les rudes combats devant Epernay, les Sénégalais donnèrent toute leur mesure; leur sang généreusement répandu dans un même effort, aux côtés de nos soldats, leur valut droit de cité à la 9ème D.I.

"Depuis ce temps, les troupes sénégalaises prirent part aux attaques et aux poursuites qui conduisirent la Division de la Marne à la Meuse, de la défensive acharnée à l'offensive victorieuse. Partout, toujours, les trois bataillons remplirent brillamment leur tâche. A l'aube de la paix, le Général commandant la 9ème D.I. est heureux de leur porter le témoignage de l'estime et de l'admiration de tous."

(Ordre N° 6780 I/D, du 13 novembre 1918.- 9ème D.I.)

36ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citations à l'ordre de l'Armée.

1ère

"Le 24 octobre 1916, s'est porté à l'attaque des lignes allemandes dans un ordre parfait, a enlevé brillamment la première ligne ennemie, puis, s'y reformant, a emporté l'objectif final assigné, après une énergique progression de plus de deux kilomètres."

(Ordre N° 477, du 13 novembre 1916, de la II° Armée.)

2ème

"Au mois de juillet 1918, devant CORCY, du 15 au 23 août 1918, dans la région d'Audignecourt, a vaillamment combattu avec les unités auxquelles il était rattaché. Le 29 août, s'est porté à l'attaque devant CRECY-au-MONT, avec le 334° Régiment d'Infanterie. A fait preuve, sous les ordres du Chef de Bataillon CHRETIEN, d'un élan remarquable pour l'assaut et d'un sang-froid dignes d'éloges pendant toute la journée, au cours de laquelle il a supporté sans broncher un bombardement violent et ininterrompu de gros calibre. A contribué, pour une bonne part, au résultat acquis dans cette affaire."

(Ordre N° 555, du 5 novembre 1918, de la III° Armée.)

(Fourragère aux couleurs du ruban de la Croix de Guerre).

43° BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citations à l'ordre de l'Armée.

1ère

"Le 24 octobre 1916, le Régiment colonial du Maroc, renforcé du 43° B.T.S. et de deux compagnies de Somalis, a enlevé d'un admirable élan les premières tranchées allemandes, a progressé ensuite sous l'énergique commandement du Lieutenant-Colonel REGNIER, brisant les résistances successives de l'ennemi sur une profondeur de 2 kilomètres; a inscrit une page glorieuse à son histoire en s'emparant dans un assaut irrésistible du fort de Douaumont, et en conservant sa conquête malgré les contre-attaques répétées de l'ennemi."

(J.O. du 16 novembre 1916.)

2ème

"Admirable bataillon indigène, d'un dévouement sans bornes, dont le Commandant PAULET, son chef, a su faire une unité de combat de premier ordre. Dans un élan irrésistible, le 23 octobre 1917, a enlevé successivement deux positions puissamment fortifiées, garnies d'un grand nombre de défenseurs, faisant de nombreux prisonniers, et s'emparant d'un très important matériel d'artillerie."

(Ordre N° 529 du 13 novembre 1917, de la VI° Armée).

3ème

"Sous la direction du Chef de Bataillon PAULET, commandant le groupe de 2 Bataillons de Tirailleurs Sénégalais, et sous le commandement direct et successif des capitaines MAZOYER et ANDRE, a franchi, dans la nuit du 28 au 29 août 1918, deux obstacles très difficiles, sur des radeaux et des passerelles, sous un intense bombardement et un tir très dense de mitrailleuses; s'est élancé sur un village fortement occupé par l'ennemi, l'a occupé, tuant ou faisant prisonniers ses défenseurs. A repoussé deux contre-attaques avec succès."

(Décision du Général commandant en chef, du 28 septembre 1918).

4ème

"Le 166ème R.I., renforcé du 43° B.T.S., s'est de nouveau distingué, en octobre 1918, dans les Flandres, par l'énergie, la bravoure, la persévérance déployées au cours d'une lutte pied à pied de 15 jours contre un adversaire opiniâtre qu'appuyaient de nombreuses mitrailleuses et une puissante artillerie. Malgré la faiblesse de ses effectifs, a réussi, grâce à sa ténacité, à refouler l'adversaire sur plus de 15 kilomètres de profondeur. En dépit des pertes sensibles et de violentes contre-attaques, a franchi de vive force une rivière large, profonde et vigoureusement défendue."

(Décision du Maréchal de France, commandant en chef, du 11 décembre 1918).

Fourragère aux couleurs du ruban de la Médaille Militaire.

(Ordre N° 150 F, du 21 mars 1919).

B.D.I.C.

18

L'armée victorieuse attend l'arme au pied le moment de cueillir le prix de sa rude tâche, nos pensées vont vers ceux qui ont travaillé, souffert et vaincu avec nous et qui n'ont pas eu la joie de participer à la dernière étape glorieuse.

"Les Bataillons Sénégalais ont quitté la Division. Le Général aurait été heureux d'accompagner ce départ de ses remerciements personnels, pour les satisfactions de commandement qu'ils lui ont données, de l'expression de la bonne camaraderie de tous, enfin des regrets unanimes de la 9ème Division.

"Les circonstances de la lutte n'ont pas permis ces manifestations et les regrets se font aujourd'hui d'autant plus vifs que les jours difficiles ont fait place aux jours d'allégresse. Que cela soit aux Bataillons Sénégalais une consolation de penser que ni leur part de dévouement, ni leur part de gloire ne sont oubliées.

"Arrivés au mois d'avril 1918, les 35ème, 44ème et 53ème B.T.S. se firent remarquer dès le début par leur entrain, leur discipline et leur belle tenue. Au feu, leur bravoure et leur esprit de sacrifice se firent jour alors que la Division était jetée dans la mêlée pour arrêter le suprême effort de l'ennemi. Pendant les rudes combats devant Epernay, les Sénégalais donnèrent toute leur mesure; leur sang généreusement répandu dans un même effort, aux côtés de nos soldats, leur valut droit de cité à la 9ème D.I.

"Depuis ce temps, les troupes sénégalaises prirent part aux attaques et aux poursuites qui conduisirent la Division de la Marne à la Meuse, de la défensive acharnée à l'offensive victorieuse. Partout, toujours, les trois bataillons remplirent brillamment leur tâche. A l'aube de la paix, le Général commandant la 9ème D.I. est heureux de leur porter le témoignage de l'estime et de l'admiration de tous."

(Ordre N° 6780 I/D, du 13 novembre 1918.- 9ème D.I.)

45ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'ordre de l'Armée.

"La 2ème Compagnie du 45ème Bataillon de Tirailleurs Sénégalais, sous le commandement du Capitaine CORNU, au cours des combats du 18 au 24 octobre, a fait preuve d'un entrain et d'un allant merveilleux, enlevant des centres de résistance puissamment organisés, atteignant tous les objectifs qui lui étaient assignés et ne se laissant détourner du but indiqué ni par des pertes importantes, ni par la réduction de son cadre, donnant l'exemple du plus admirable esprit de sacrifice."

(Ordre N° 655, du 20 novembre 1918.- Armée Française de Belgique.)

Lettres de félicitations.

1ère

"Au moment du départ du 45ème Bataillon de Tirailleurs Sénégalais, le Général commandant la 48ème Division tient à remercier et féliciter les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de ce bataillon. Arrivé à la Division le 1er septembre et porté aussitôt en première ligne où il est demeuré jusqu'à la fin du mois dans un secteur soumis à de fréquents bombardements, le 45ème B.T.S. a partagé les fatigues et les dangers du Régiment auquel il a été affecté. Il s'est affirmé comme une excellente unité de combat à laquelle on peut beaucoup demander et de laquelle on peut beaucoup attendre."

(Ordre N° 88, du 5 octobre 1917, du Général commandant la 45ème D.I.).

2ème

"A la date du 10 novembre, le 45ème B.T.S. quitte la 132ème Division. Le Colonel commandant le Régiment ne veut pas se séparer de cette valeureuse troupe sans adresser à son chef, le Commandant MONTROYA, aux officiers, sous-officiers et tirailleurs toute sa satisfaction et tous ses regrets. Au cours des opérations actives sur la Lys, du 16 au 31 octobre, les tirailleurs ont rivalisé de courage, de bravoure, d'endurance et de mordant avec leurs camarades du 366ème; ils ont rempli avec le plus pur esprit d'abnégation et de sacrifice toutes les missions qui leur ont été confiées; beaucoup, hélas, que nous saluons respectueusement, ont arrosé de leur sang la terre de Belgique, délivrée. Le Colonel a été heureux de reconnaître les belles qualités militaires du 45ème B.T.S. par l'attribution de justes récompenses qu'il a distribuées lui-même ou qui ont été transmises au commandement. Il les remercie au nom du Régiment et fait des vœux pour la gloire du Bataillon."

(Ordre N° 243, du 10 novembre 1918, du Colonel commandant le 366ème R.I.).

3ème

"Au moment où les Bataillons de Tirailleurs Sénégalais vont quitter l'I.D. 132 dont ils ont partagé pendant 2 mois les journées dures et glorieuses, le Colonel commandant l'I.D. tient à exprimer aux Commandants des 43ème, 45ème et 75ème B.T.S. sa satisfaction de les avoir eus sous ses ordres, et son regret de les voir partir.

"Belles troupes, bien commandées, d'une belle tenue dans les cantonnements comme au combat, elles se sont montrées en tous points

53ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citations à l'ordre de l'Armée.

1ère

"Le Groupement aux ordres du Lieutenant-Colonel BOULET-DESBAREAU commandant le 329° R.I. et le 53° B.T.S., aux ordres du Commandant DEVAUX, au cours d'une série de luttes incessantes et acharnées du 18 au 27 juillet 1918, malgré les fatigues antérieures et les pertes subies, a fait preuve des plus hautes qualités combattives, a réalisé des progressions importantes, a repoussé plusieurs contre-attaques, et, au moment où l'ennemi s'est replié, l'a talonné sans arrêt. A fait environ 200 prisonniers, pris de nombreuses mitrailleuses et 5 canons."
(Ordre N° 406 du 21 septembre 1918, de la V° Armée.)

2ème

"Le 329° R.I., aux ordres du Lieutenant-Colonel BOULET-DESBAREAU, renforcé du 53° B.T.S. aux ordres du Commandant DEVAUX (ce dernier grièvement blessé au cours des combats). Le 30 septembre 1918, chargé d'une manœuvre délicate qui comportait le franchissement de la Vesle dont l'ennemi tenait l'autre rive, l'encercllement d'un massif boisé et l'enlèvement des importantes hauteurs du Mont-Ferré, s'est brillamment acquitté de sa mission, a atteint à l'horaire tous ses objectifs, réalisant d'emblée une progression de 4 kilomètres, faisant près de 400 prisonniers et s'emparant de nombreuses mitrailleuses. Au cours de la même journée, a repris l'attaque, puis, jusqu'au 4 octobre, a talonné l'adversaire sur près de 20 kilomètres. Remis en ligne 5 jours plus tard, a élargi la tête de pont encore précaire de Berry-aux-Bac et refoulé l'ennemi jusqu'au camp de Sissonne, faisant de nombreux prisonniers.

"Placé en avant-garde de la Division, du 7 au 11 novembre, le 329° R.I., réduisant progressivement les lignes de mitrailleuses qui lui étaient opposées, a poursuivi vigoureusement les Allemands jusqu'à la Meuse, s'emparant de nombreux trains d'artillerie, de matériel et de vivres."

(Ordre N° 453, du 17 décembre 1918, de la 5ème Armée.)

Tourajéré aux couleurs de la Croix de guerre (D.O. 17.12.1919)

Lettres de félicitations.

1ère

"Le Colonel commandant la 308ème Brigade ne veut pas laisser partir les 51ème, 55ème et 53ème Bataillons Sénégalais sans leur exprimer les regrets qu'ils laissent derrière eux.

"Ensemble, nous avons vécu sous les murs de Verdun des heures de lutte et d'épreuve, mais aussi des heures de gloire que nous n'oublierons pas.

"Arrivés sur notre front au plein coeur de l'été, ils ont été, sans préparation, jetés presque aussitôt dans la fournaise et ils s'y sont cependant montrés égaux aux troupes les plus aguerries.

"C'est avec joie qu'au retour du printemps nous les verrons revenir parmi nous mieux entraînés encore et mieux préparés aux rudes travaux de la guerre moderne.

"Avec eux nous franchirons les dernières étapes de la victoire.

"Au nom de toute la 308° Brigade, je leur dis un affectueux "au revoir".

(Ordre N° 9 du 24 octobre, de la 308° Brigade.)

54ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'ordre de l'Armée.

"Beau bataillon qui a fait preuve des plus belles qualités d'énergie et d'endurance en travaillant sans trêve pendant 45 jours sous le bombardement à l'organisation des positions devant lesquelles il avait arrêté l'offensive précédente.

x 1918

"Du 15 au 18 juillet^x sous le commandement du Chef de Bataillon VELLE, malgré son état de fatigue, a combattu héroïquement, avec une ténacité inébranlable et en donnant l'exemple du plus bel esprit de sacrifice, contre un adversaire de beaucoup supérieur en nombre, qu'il a arrêté net sur les positions à lui confiées sans en céder la moindre parcelle, infligeant à l'ennemi des pertes considérables."

(Ordre N° 1.384 de la V^e Armée, du 1er novembre 1918.)

Citation à l'ordre du Corps d'Armée.

"Bataillon animé du plus bel esprit du devoir. S'est dépensé sans compter pendant plusieurs jours de bataille sous les ordres du Chef de Bataillon VELLE. Chargé dans un moment critique de contre-attaquer un ennemi supérieur en nombre, l'a refoulé à la baïonnette dans un élan admirable."

(Ordre du 1er Corps de Cavalerie).

Lettre de félicitations.

"Au moment où le 54ème Bataillon de Tirailleurs Sénégalais, sous le commandement de M. le Commandant DORE, quitte le 161ème R.I., le Colonel tient à adresser les remerciements et les vœux de tout le Régiment aux camarades de l'Armée Coloniale qui ont vécu à côté de lui et dans ses rangs les mêmes jours de fatigue, de combat et de victoire!

x pour

"La fidèle collaboration des Sénégalais, leur excellent esprit, leur attitude martiale, leur ardeur à la bataille avaient apporté un puissant élément de force au régiment. Sans jamais ménager leur sang, ils ont, pour une large part, contribué à la victoire. Le 161ème R.I., qui les a vus à l'oeuvre, leur exprime sa reconnaissance. Il salue ceux qui sont tombés. Il sait que^x ceux qui restent la France saura ne pas être ingrate."

(Ordre N° 166 du 161ème R.I., en date du 8 novembre 1918.)



61ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citations à l'ordre de l'Armée.

1ère

"Energiquement commandé par le Lieutenant-Colonel DURAND, le 37ème Régiment d'Infanterie Coloniale (comprenant le 61ème Bataillon Sénégalais) s'est particulièrement distingué les 9 et 10 juillet 1916 par la ténacité et la vigueur de ses attaques. A enlevé de haute lutte cinq lignes successives de tranchées ennemies et une position très forte qu'il a conservée malgré les contre-attaques furieuses de l'ennemi. A fait 1.000 prisonniers."

(Ordre N° 380, du 5 septembre 1916, de la VI^e Armée.)

2ème

"Après s'être montré particulièrement brillant au cours de la bataille de la Somme (juillet 1916) et s'être distingué sur l'Aisne (avril-mai-1917) en enlevant avec un entrain et une bravoure incomparables une position ennemie puissamment organisée, vient d'affirmer de nouveau, sous l'énergique commandement du chef de bataillon MALAFOSSE, ses belles qualités de vaillance et de ténacité en tenant tête pendant trois jours à des forces très supérieures en nombre, contre-attaquant à plusieurs reprises avec fougue et ne cédant le terrain que pied à pied, en bon ordre, jusqu'à la position qui lui était finalement assignée et où il s'est maintenu définitivement."

(Ordre N° 348, du 10 juillet 1918, de la V^e Armée.)

(Fourragère. - Décision du Général commandant en chef, du 6 juillet 1918. - J.O. du 29 juillet 1918.)

Citation à l'ordre du Corps d'Armée.

"Le 16 avril 1917, sous l'énergique commandement du Commandant MALAFOSSE, est parti d'un élan superbe à l'attaque d'une position formidable, défendue par de nombreuses mitrailleuses. S'est emparé de cette position et a progressé de près d'un kilomètre. S'est maintenu sur le terrain conquis pendant toute la journée et toute la nuit, malgré les contre-attaques ennemies, malgré des conditions de basse température très pénibles, faisant ainsi preuve de la ténacité la plus remarquable. Les 5 mai et jours suivants, a participé de nouveau aux attaques de la Division et a montré encore ses belles qualités d'entrain, de courage indomptable et d'énergie, en enlevant et en conservant une position ennemie particulièrement solide, établie dans un terrain des plus difficiles."

(Ordre N° 529, en date du 10 juillet 1919, du 1er C.A. Colonial.)

Lettres de Félicitations.

1ère

"Au moment où le 61^e B.T.S. va être provisoirement retiré du front et va quitter le 37^e R.I.C. auquel il était rattaché, le Chef de Corps tient à féliciter les officiers, gradés et tirailleurs du Bataillon des brillantes qualités militaires dont ils ont fait preuve au cours des attaques sur la Somme, sous le remarquable commandement du Chef de Bataillon MALAFOSSE, et à les remercier

62ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'ordre de l'Armée.

"Sous le commandement énergique du Chef de Bataillon FRECH, puis du Capitaine PERIGAULT, s'est particulièrement distingué au cours des opérations du 29 mai au 5 juin. Chargé de défendre une position d'une extrême importance, très menacé sur son flanc gauche, a tenu tête à plusieurs attaques allemandes avec une énergie farouche. A puissamment contribué à enrayer la ruée ennemie contre-attaquant sans cesse avec un allant digne d'exemple."

(Ordre N° 387 de la V^e Armée, du 29 août 1918.)

*De Citation 9/2/19 n. 13584/1 du G.C. 9. (J.O. 2/6/19)
Fourrière (A.O. 2/1/19)*

Citations à l'ordre du Corps d'Armée.

1ère

"Le 30 octobre 1918, le 62ème Bataillon de Tirailleurs Sénégalais, sous les ordres du Chef de Bataillon PERIGAULT, après avoir subi de nombreuses intoxications par obus à gaz, s'est lancé avec un grand courage à l'attaque du bois des Miracles, hérissé de nids de mitrailleuses et dans un élan magnifique s'est emparé de ce solide point d'appui, y capturant de nombreux prisonniers et s'emparant d'un important matériel."

(Ordre N° 235, du 22 novembre 1918, du 15ème Corps d'Armée.)

2ème

"Après avoir pris une part glorieuse à la défense et au dégagement de Reims, a, sous l'énergique commandement du Chef de Bataillon PERIGAULT, enlevé à la baïonnette dans un élan magnifique, sous les feux croisés des mitrailleuses ennemies, un bois très solidement organisé et énergiquement défendu dans lequel il a capturé plus de 300 prisonniers et un important matériel."

"A permis ainsi l'enlèvement, le lendemain, d'une autre partie importante de la position allemande."

(Ordre N° 82 C.A., du 3 janvier 1919, du 1er C.A.)

64ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citations à l'ordre de l'Armée.

1ère

(Comprise dans la citation du 43ème Régiment d'Infanterie Coloniale).

"Vaillant régiment, d'un beau passé, qui vient une fois de plus d'affirmer sa valeur. Avec l'appui du 64ème Bataillon de Tirailleurs Sénégalais, qui lui était amalgamé, a occupé pendant un mois les hauteurs d'un plateau que l'ennemi s'acharne depuis quatre mois à reprendre. Est parvenu, au prix d'efforts incessants, à organiser le terrain perpétuellement bombardé et entièrement bouleversé; sans perdre un pouce de terrain, a résisté à cinq tentatives d'attaques ennemies dont l'intensité et la fréquence ont montré l'importance que les allemands attachaient à la reprise de ces hauteurs."

(Ordre N° 313, du 4 octobre 1917, de la X^e Armée).

2ème

"Sous le commandement énergique du Capitaine COMBEAU, s'est particulièrement distingué au cours des opérations récentes.

"Chargé de défendre une position d'une extrême importance, très menacée sur ses deux flancs, a tenu tête à trois attaques allemandes avec une énergie farouche. A puissamment contribué à enrayer la ruée ennemie, contre-attaquant sans cesse et avec la dernière vigueur. A fait de nombreux prisonniers et pris trois mitrailleuses."

(Ordre N° 343, du 19 juillet 1918, de la V^e Armée).

3ème

La 1ère Cie du 64ème B.T.S.:

"Violamment attaquée le 16 août 1917, après un bombardement d'une intensité inouïe, par un adversaire très nombreux qui s'élançait sur la première ligne, la 1ère Compagnie du 64^e B.T.S., commandée par le Capitaine GEORGES, puis par le Sous-Lieutenant JABOTIN, le Capitaine blessé ayant été mis hors de combat, a su, par son énergie farouche, son courage calme et la mise en action immédiate de tous ses moyens soigneusement préparés, interdire à l'ennemi l'accès de notre position. Bien que trois de ses officiers aient été mis hors de combat, elle a continué la lutte avec le même entrain et elle a définitivement repoussé l'ennemi en lui infligeant des pertes considérables."

(Ordre Armée, en date du 25 septembre 1917.)

Fourragère. (Décision du Général commandant en Chef, du 6 juillet 1918. - J.O. du 5 septembre 1918.)

66ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'Ordre de l'Armée.

33ème Régiment d'Infanterie Coloniale et 66ème Bataillon de Tirailleurs Sénégalais:

"Sous le commandement du Lieutenant-Colonel BÉNEZÉCH, ont contribué à barrer à l'ennemi, qui se croyait vainqueur et tout permis, le passage de la Marne. Au cours des combats violents, particulièrement le 31 mai et le 1er juin 1918, ont disputé pied à pied aux Allemands les faubourgs Nord de Château-Thierry, se couvrant d'une gloire incomparable, grâce à leur vaillance et à leur habileté, infligeant à l'ennemi des pertes sanglantes."

(VI^e Armée.)

Lettres de félicitations.

1ère

"Aux tirailleurs des 66ème, 67ème, 68ème et 69ème Bataillons, je dis merci.

"Avec la 18ème D.I., pour quelques jours, vous avez refoulé devant Verdun le boche sur une position plus en arrière et vous lui avez fait plus de 1.500 prisonniers.

"Honneur à vous qui avez quitté Dougous et Moussos pour combattre en France avec ceux qui ont bataillé pour vous au Soudan.

"Gloire à votre bravoure que vous vous passez de père en fils, qui est légendaire chez nos ennemis et dont vous êtes prodiges quand il faut la mettre au service de notre cause.

"La 18ème Division conservera le souvenir de votre passage auprès d'elle et si l'an prochain vous venez travailler avec elle, elle vous accueillera à bras ouverts."

(Ordre N° 110, du 14 octobre 1918.- 18ème D.I.)

2ème

"Les troupes noires, devant l'élan desquelles l'allemand a toujours et partout fléchi, mais qui ne peuvent ni ne doivent, dans la partie du sol de France encore souillé par lui, affronter l'hiver et ses intempéries, vont s'en éloigner pour goûter sous des latitudes plus clémentes les douceurs et le réconfort d'un repos bien gagné dans la satisfaction du devoir militaire pleinement et vaillamment rempli.

"Le Général commandant la 10ème D.I.C., qui connaît et apprécie depuis longtemps les tirailleurs Sénégalais, ne veut pas laisser partir les trois bataillons d'élite de cette arme, qui de mai à octobre ont été rattachés à son unité, sans leur adresser, au nom des troupes de toutes armes, dans les rangs desquelles ils viennent de combattre, le témoignage d'une très haute estime et des adieux émus.

"Celles-ci n'oublieront pas qu'à leurs côtés, les 66ème B.T.S. (Commandant CASTATNG), 67ème B.T.S. (Commandant CORNELOUP), et 68ème B.T.S. (Commandant LAMES) ont arrêté et fixé, le 30 mai, sur la Marne et en avant de Château-Thierry, l'ennemi orgueilleux qui se croyait définitivement vainqueur et tout permis;

"Que, en avant d'Epernay, du 15 au 18 juillet, le plus formidable assaut des armes allemandes est venu, pour partie, se briser contre eux;

"Que, hier encore, mis à la disposition de la 18ème Division à partir du 8 octobre, ils enlevaient, dans une irrésistible ruée, les redoutables positions du Nord de Verdun, participant ainsi à l'immense poussée en avant qui, des Flandres à la Meuse, renverse le sens du flot germanique et précipite son reflux à l'Est vers le Rhin.

"Aucunes paroles, aucuns mots au delà de ceux strictement nécessaires pour relater ces faits d'armes glorieux ne sauraient pouvoir ajouter à leur éloquence.

"En saluant la mémoire du regretté chef du 66ème B.T.S., le Commandant CASTAING, et des officiers, sous-officiers et soldats des trois bataillons qui sont tombés comme lui au combat, face à l'ennemi, en rappelant aux tirailleurs que la France maternelle et reconnaissante ne sait pas faire de différence entre ses fils accourus à son premier appel pour sa défense et celle de l'idéal de liberté qu'elle représente, le Commandant de la 10ème D.T.C. souhaite heureux retour et bonne santé à ceux qui vont retrouver la terre natale, s'incline pieusement sur les tombes de ceux que gardera la terre française et dit à tous, blancs et noirs, vivants ou morts pour la Mère-Patrie: "Merci".

(Ordre N° 85, du 18 octobre 1918, de la 10ème D.T.C.)



67ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'ordre de l'Armée.

52° R.I.C. et 67ème B.T.S.:

"Sous le commandement éclairé et énergique du Lieutenant-Colonel COQUET, ont défendu pendant plusieurs jours, avec une ténacité héroïque, la ligne de résistance dont ils avaient la garde contre les attaques ennemies très vigoureuses et renouvelées deux fois par jour après une violente préparation. Ont rejeté notamment une attaque effectuée par trois régiments sur une croupe tenue par un seul bataillon. Ont rétabli par d'énergiques contre-attaques la situation compromise à leur droite et à leur gauche."

Lettres de Félicitations.

1ère

"Aux tirailleurs sénégalais des 66ème, 67ème, 68ème et 69ème Bataillons, je dis merci.

"Avec la 18ème D.T., pour quelques jours, vous avez refoulé devant Verdun le Boche sur une position plus en arrière et vous lui avez fait plus de 1500 prisonniers. Honneur à vous qui avez quitté Dougou et Mcusso pour combattre en France avec ceux qui ont bataillé pour vous au Soudan. Gloire à votre bravoure que vous vous passez de père en fils, qui est légendaire chez nos ennemis et dont vous êtes prodiges quand il faut la mettre au service de notre cause.

"La 18ème Division conservera le souvenir de votre passage auprès d'elle et, si l'an prochain vous venez travailler avec elle, elle vous accueillera à bras ouverts."

(Ordre Général N° 110, du 11/10/18, de la 18ème D.T.)

2ème

"Officiers, sous-officiers et soldats des 29ème et 33ème D.T.U.S. 18ème, 26ème D.T. et 10ème D.I.C., vous avez conquis le Vavrille, le bois des Caures et celui d'Hautmont; vous avez atteint la cime de Lormont, dépassé le Richène et le bois de Chaume.

"L'austro-allemand a perdu, sur un arc de 15 kilomètres, ses observatoires arrogants qui avaient défié les défenseurs héroïques de Verdun.

"Le 8 octobre, vous vous êtes avancés, dans un magnifique élan, sur des glacis formidables et au travers d'organisations puissantes et profondes.

"Les jours suivants, vous avez poursuivi une avance opiniâtre qui a eu raison de toutes les contre-attaques de l'ennemi; vous l'avez obligé à ramener en hâte de nombreux renforts qui n'ont pas réussi à vous reprendre un pouce de terrain.

"5800 prisonniers, plus de 50 canons, des mitrailleuses et un matériel non encore dénombré, sont le butin de ces belles journées.

"Tous, fantassins, artilleurs, sapeurs, aviateurs, état-majors et services, avez votre part du succès.

"Soldats américains, soldats français blancs et noirs, vous avez rivalisé de valeur et de camaraderie de combat pour desserrer l'étreinte qui afflige encore l'immortelle Cité.

"Je suis fier de vous avoir commandés."

(Ordre Général N° 135, du 15 octobre 1918, du 17ème C.A.)

"Les troupes noires devant lesquelles l'Allemand a toujours et partout fléchi, mais qui ne peuvent ni ne doivent, dans la partie du sol de France encore souillé par lui, affronter l'hiver et ses intempéries, vont s'en éloigner pour goûter sous des latitudes plus clémentes les douceurs et le réconfort d'un repos bien gagné dans la satisfaction du devoir militaire pleinement et vaillamment rempli.

"Le Général commandant la 10ème D.I.C., qui connaît et apprécie depuis longtemps les tirailleurs sénégalais, ne veut pas laisser partir les trois bataillons d'élite de cette arme qui, de mai à octobre, ont été rattachés à son unité, sans leur adresser, au nom des troupes de toutes armes dans les rangs desquelles ils viennent de combattre, le témoignage d'une très haute estime et des adieux émus. Celles-ci n'oublieront pas qu'à leur côté, les 66ème B.T.S. (Commandant CASTAING), 67ème B.T.S. (Commandant CORNELOUP) et 68ème B.T.S. (Commandant LAME), ont arrêté et fixé le 30 mai, sur la Marne et en avant de Château-Thierry, l'ennemi orgueilleux qui se croyait définitivement vainqueur et tout permis.

"Que, en avant d'Epernay, du 15 au 18 juillet, le plus formidable assaut des Armées allemandes est venu, pour partie, se briser contre eux.

"Que, hier encore, mis à la disposition de la 18ème D.I. à partir du 8 octobre, ils enlevaient, dans une irrésistible ruée, les redoutables positions du Nord de Verdun, participant ainsi à l'immense poussée en avant qui, des Flandres à la Meuse, renverse le sens du flot germanique et précipite son reflux à l'Est vers le Rhin. Aucune parole, aucuns mots au delà de ceux strictement nécessaires pour relater ces faits d'armes glorieux, ne sauraient pouvoir ajouter à leur éloquence.

"En saluant la mémoire du regretté chef du 66ème B.T.S. (Commandant CASTAING) et des officiers, sous-officiers et soldats des 3 bataillons qui sont tombés comme lui au combat, face à l'ennemi, en rappelant aux tirailleurs que la France maternelle et reconnaissante ne sait pas faire de différence entre ses fils accourus à son premier appel pour sa défense et celle de l'idéal de liberté qu'elle représente, le Commandant de la 10ème D.I.C. souhaite heureux retour et bonne santé à ceux qui vont retrouver la terre natale, s'incline pieusement sur les tombes de ceux que gardera la terre française et dit à tous, blancs et noirs, vivants ou morts pour la Mère Patrie: "Merci".

(Ordre Général N° 85, du 18 octobre 1918, de la 10ème D.I.C.)

68ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citations à l'ordre de l'Armée.

1ère

"Sous les ordres du Commandant LAME, s'est jeté sur l'ennemi avec la plus belle énergie. Par sa résolution et sa manœuvre, a atteint l'objectif fixé à 3 kilomètres à l'intérieur des lignes ennemies, capturant 220 prisonniers et de nombreuses mitrailleuses."

2ème

"Excellente unité d'assaut formée avec soin par son chef, le Commandant LAME.

"Le 16 juillet 1918, sous des rafales d'artillerie d'une intensité inouïe et des feux de mitrailleuses très meurtriers, a fourni plusieurs contre-attaques locales qui sont parties dans un ordre parfait et ont été exécutées avec une énergie farouche, faisant ainsi l'admiration de toutes les troupes en ligne; a fait chaque fois refluer l'adversaire et rétablit la situation en subissant des pertes égales aux 2/3 de l'effectif engagé.

"Maintenu ensuite pendant 10 jours dans un secteur particulièrement meurtrier où il a pris part à plusieurs attaques locales, n'a pas cessé de faire preuve d'un moral à toute épreuve et d'un remarquable esprit offensif."

(Fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre).

Citation à l'ordre du 5ème Corps d'Armée et à l'Ordre de la 18ème D.I., de la 2ème Compagnie du Bataillon.

Lettres de félicitations.

1ère

"Aux tirailleurs sénégalais des 66ème, 67ème, 68ème et 69ème Bataillons, je dis merci.

"Avec la 18ème D.I., pour quelques jours, vous avez repoussé devant Verdun le Boche sur une position plus en arrière et vous lui avez fait plus de 1300 prisonniers. Honneur à vous qui avez quitté Dougou et Mouso pour combattre en France avec ceux qui ont bataillé pour vous au Soudan. Gloire à votre bravoure que vous vous passez de père en fils, qui est légendaire chez nos ennemis et dont vous êtes prodiges quand il faut la mettre au service de notre cause.

"La 18ème Division conservera le souvenir de votre passage auprès d'elle et, si l'an prochain vous venez travailler avec elle, elle vous accueillera à bras ouverts."

(Ordre N° 110, du Général commandant la 18ème D.I., du 11/10/18).

2ème

"Officiers, sous-officiers et soldats des 29ème et 33ème D.I. U.S. 18ème, 26ème D.I. et 10ème D.I.C., vous avez conquis le Vavrille, le bois des Caures et celui d'Hautmont; vous avez atteint la cime de Lormont, dépassé le Richène et le bois de Chaume.

"L'austro-allemand a perdu, sur un arc de 15 kilomètres, ses observatoires arrogants qui avaient défié les défenseurs héroïques de Verdun.

"Le 8 octobre, vous vous êtes avancés, dans un magnifique élan, sur des glaciais formidables et au travers d'organisations puis-

santes et profondes.

"Les jours suivants, vous avez poursuivi une avance opiniâtre qui a eu raison de toutes les contre-attaques de l'ennemi; vous l'avez obligé à ramener en hâte de nombreux renforts qui n'ont pas réussi à vous reprendre un pouce de terrain.

"5800 prisonniers, plus de 50 canons, des mitrailleuses et un matériel non encore dénombré, sont le butin de ces belles journées.

"Tous, fantassins, artilleurs, sapeurs, aviateurs, état-majors et services, avez votre part du succès.

"Soldats américains, soldats français blancs et noirs, vous avez rivalisé de valeur et de camaraderie de combat pour desserrer l'étreinte qui afflige encore l'immortelle Cité.

"Je suis fier de vous avoir commandés."

(Ordre N° 155, du Général Cdt le 17ème C.A., du 15/10/18.)

3ème

"Les troupes noires devant lesquelles l'Allemand a toujours et partout fléchi, mais qui ne peuvent ni ne doivent, dans la partie du sol de France encore souillé par lui, affronter l'hiver et ses intempéries, vont s'en éloigner pour goûter sous des latitudes plus clémentes les douceurs et le réconfort d'un repos bien gagné dans la satisfaction du devoir militaire pleinement et vaillamment rempli.

"Le Général commandant la 10ème D.T.C., qui connaît et apprécie depuis longtemps les tirailleurs sénégalais, ne veut pas laisser partir les trois bataillons d'élite de cette arme qui, de mai à octobre, ont été rattachés à son unité, sans leur adresser, au nom des troupes de toutes armes dans les rangs desquelles ils viennent de combattre, le témoignage d'une très haute estime et des adieux émus. Celles-ci n'oublieront pas qu'à leur côté, les 66ème B.T.S. (Commandant CASTAING), 67ème B.T.S. (Commandant CORNELOUP) et 68ème B.T.S. (Commandant LAME), ont arrêté et fixé le 30 mai, sur la Marne et en avant de Château-Thierry, l'ennemi orgueilleux qui se croyait définitivement vainqueur et tout permis.

"Que, en avant d'Epernay, du 15 au 18 juillet, le plus formidable assaut des Armées allemandes est venu, pour partie, se briser contre eux.

"Que, hier encore, mis à la disposition de la 18ème D.T. à partir du 8 octobre, ils enlevaient, dans une irrésistible ruée, les redoutables positions du Nord de Verdun, participant ainsi à l'immense poussée en avant qui, des Flandres à la Meuse, renverse le sens du flot germanique et précipite son reflux à l'Est vers le Rhin. Aucune parole, aucun mot au delà de ceux strictement nécessaires pour relater ces faits d'armes glorieux ne sauraient pouvoir ajouter à leur éloquence.

"En saluant la mémoire du regretté chef du 66° B.T.S., Commandant CASTAING, et des officiers, sous-officiers et soldats des 3 bataillons qui sont tombés comme lui au combat, face à l'ennemi, en rappelant aux tirailleurs que la France maternelle et reconnaissante ne sait pas faire de différence entre ses fils accourus à son premier appel pour sa défense et celle de l'idéal de liberté qu'elle représente, le Commandant de la 10ème D.T.C. souhaite heureux retour et bonne santé à ceux qui vont retrouver la terre natale, s'incline pieusement sur les tombes de ceux que gardera la terre française et dit à tous, blancs et noirs, vivants ou morts pour la Mère Patrie: "Merci".

(Ordre N° 85, du Général Cdt la 10° D.T.C., du 18/10/18.)

4ème

Ordre N° 270 du Colonel Cdt l'I.D. 10, du 16/9/18.

5ème

Ordre N° 305 du Colonel Cdt le 53° R.T.C., du 2/11/18.)

69ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citations à l'ordre de l'Armée.

1ère

(Comprise dans la citation collective ci-après):

"Superbe régiment (formé de ses bataillons organiques et du 69ème Bataillon de Tirailleurs Sénégalais) qui a affirmé une fois de plus ses remarquables qualités manoeuvrières au cours des opérations du 8 août 1918, sous l'Avre, et le 12 septembre 1918, aux Eparges.

"Le 8 août 1918, sous les ordres du Commandant BOENNEC, a réussi à forcer le passage d'une rivière marécageuse et profonde, désespérément défendue par l'ennemi qui la considérait comme infranchissable, et s'est emparé de tous ses objectifs.

"Le 12 septembre 1918, sous les ordres de son chef, le Colonel PHILIPPE, a donné de nouvelles preuves de son abnégation et de son courage, en même temps que de son habileté, en enlevant brillamment une forte position ennemie justement réputée. Au cours de ces deux actions, a infligé de lourdes pertes à l'ennemi et lui a enlevé six canons de 150, trois canons de 77, un canon de 65, un grand nombre de mitrailleuses lourdes et légères et un très abondant matériel."

(Décision du Général commandant en chef, du 20 octobre 1918.)

2ème

"Sous le commandement du Commandant BENEZET, s'est porté, avec un élan superbe, à l'assaut d'un bois fortement tenu par l'ennemi. Y a pénétré profondément et fait prisonniers le commandant d'un bataillon, son état-major et plus de 100 hommes. Arrêté par le barrage, s'est cramponné au terrain; se reportant en avant le lendemain, a fait de nouveaux prisonniers et s'est solidement établi dans le bois."

(Décision du Général commandant en chef, du 1er novembre 1918.)

Tourraja aux couleurs de la Croix de guerre (D.O. H. P. 1918)

Lettres de Félicitations.
(sénégalais)

1ère

"Aux tirailleurs des 66ème, 67ème, 68ème et 69ème Bataillons, je dis merci.

"Avec la 18ème D.I., pour quelques jours, vous avez refoulé devant Verdun le Boche sur une position plus en arrière et vous lui avez fait plus de 1500 prisonniers. Honneur à vous qui avez quitté Dougou et Mousse pour combattre en France avec ceux qui ont bataillé pour vous au Soudan. Gloire à votre bravoure que vous vous passez de père en fils, qui est légendaire chez nos ennemis et dont vous êtes prodiges quand il faut la mettre au service de notre cause.

"La 18ème Division conservera le souvenir de votre passage auprès d'elle et, si l'an prochain vous venez travailler avec elle, elle vous accueillera à bras ouverts."

(Ordre Général N° 110, du 11 octobre 1918, de la 18ème D.I.)

2ème

"Officiers, sous-officiers et soldats des 29ème et 33ème D.I.U.S., 18ème, 26ème D.I. et 10ème D.I.C., vous avez conquis le Vavrille, le bois des Caures et celui d'Hautmont; vous avez atteint la cime de Lormont, dépassé le Richène et le bois de Chau-me.

"L'austro-allemand a perdu, sur un arc de 15 kilomètres, ses observatoires arrogants qui avaient défié les défenseurs héroïques de Verdun.

B.D.I.C.

"Le 8 octobre, vous vous êtes avancés, dans un magnifique élan, sur des glacis formidables et au travers d'organisations puissantes et profondes.

"Les jours suivants, vous avez poursuivi une avance opiniâtre qui a eu raison de toutes les contre-attaques de l'ennemi; vous l'avez obligé à ramener en hâte de nombreux renforts qui n'ont pas réussi à vous reprendre un pouce de terrain.

"5800 prisonniers, plus de 50 canons, des mitrailleuses et un matériel non encore dénombré, sont le butin de ces belles journées.

"Tous, fantassins, artilleurs, sapeurs, aviateurs, état-majors et services, avez votre part du succès.

"Soldats américains, soldats français blancs et noirs, vous avez rivalisé de valeur et de camaraderie de combat pour desserrer l'étreinte qui afflige encore l'immortelle Cité.

"Je suis fier de vous avoir commandés."

(Ordre Général N° 135, du 15 octobre 1918, - du 17ème C.A.).

Fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre. (J.O. 7/1/19).

71ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'ordre de la Division.

"A pris part aux opérations du 12, du 23 juillet et du 8 août 1918; s'est emparé chaque fois de haute lutte de tous les objectifs qui lui étaient assignés; a fait preuve en toutes circonstances d'admirables qualités offensives; en particulier le 8 août 1918, sous les ordres du Capitaine CHAUVIN, s'est brillamment distingué en forçant le passage d'une rivière marécageuse âprement défendue par l'ennemi qui la considérait comme infranchissable."

(Ordre N° 407, de la 15ème D.T.C.)

75ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'ordre de l'Armée.

"La 2ème Compagnie du 75ème B.T.S. a pris part à tous les combats du 18 au 31 octobre 1918, dans la vallée de la Lys, faisant preuve des plus belles qualités offensives, de solidité au feu. Combattant côte à côte avec les unités du 298ème R.I., la 2ème Compagnie du 75ème B.T.S. a fait l'admiration de ses camarades blancs par la valeur de ses attaques, son mépris complet du danger et sa solidité sous les plus violents bombardements."

(Ordre N° 655 du 20 novembre 1918.- Armée Française de Belgique).

Citation à l'ordre du Régiment.

"Composé en majeure partie d'éléments qui voyaient le feu pour la première fois, a pris part néanmoins avec fougue, sous le commandement d'un chef ardent, le Capitaine LAFORGUE, à l'attaque du 15 juillet 1918. A contribué à faire subir de lourdes pertes à l'ennemi, et, bien que décimé lui-même, s'est reformé sur le terrain conquis, prêt, s'il était nécessaire, à de nouveaux efforts."

(Ordre du 167ème R.I.)

77ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

---:---

Citation à l'ordre de l'Armée.

"A donné le plus bel exemple de sang-froid et de discipline. Les factionnaires sont restés à leur poste en exécutant leurs consignes."

(Ordre Armée Navale.- J.O. du 17 avril 1917.)

Félicitations.

"Le Général félicite le 77ème Bataillon de Tirailleurs Sénégalais de sa belle attitude sous les armes à la revue passée à l'occasion de la remise des Croix de Guerre. Le défilé, bien que dans un terrain peu favorable, a été impeccable.

"Le 77ème Bataillon est un véritable bataillon de guerre, par son entrain, son ardeur et sa discipline. Officiers, gradés et soldats français ont su gagner la confiance de ces merveilleux soldats que sont nos tirailleurs sénégalais lorsque nous savons les commander et nous les attacher.

"Le Général est heureux de compter le 77ème Bataillon Sénégalais dans sa Division."

(Ordre N° 182, du 5 octobre 1917.- 134ème D.I.)

---:---

78ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citation à l'ordre de l'Armée.

"Brillant bataillon qui a donné, pendant la bataille de Montécouvé, de magnifiques preuves d'un esprit de sacrifice au-dessus de tout éloge. Les 22, 23 et 24 août 1918, sous l'énergique impulsion de son chef, le Chef de Bataillon GATEAU, a poursuivi l'ennemi avec une ardeur inlassable. Malgré la lutte acharnée de l'adversaire, a grandement contribué à la conquête d'une position importante que les Allemands devaient garder à tout prix et, par la hardiesse de ses contre-attaques, a su conserver le terrain conquis."

(Ordre Général N° 555, du 5 novembre 1918.- III^e Armée.)

Citation à l'ordre du Régiment.

"Pendant les durs combats du 15 au 17 juillet 1918 et durant la victoire du 18 juillet 1918, est venu porter au 169ème R.I. le concours de sa vaillance et de son endurance, prenant ainsi sa part glorieuse au succès du Régiment."

(Ordre N° 448 du 27 juillet 1918, du 169ème R.I.)

Lettres de Félicitations.

1ère

"Au moment où le 78ème Bataillon Sénégalais cesse de faire partie de l'Infanterie de la 60ème Division, le Colonel commandant cette infanterie tient à remercier le Commandant du Bataillon et tous les cadres du concours dévoué qu'ils lui ont apporté."

"Il exprime sa satisfaction aux tirailleurs pour leur belle tenue et leur bonne conduite en secteur comme au cantonnement et souhaite bonne chance à ce beau Bataillon."

(Ordre N° 553/4 du 6 octobre 1917, de la 60ème D.I.)

2ème

"Les 78ème et 27ème B.T.S. cesseront de faire partie de la Division le 3 juillet et seront embarqués le 4 en chemin de fer pour une nouvelle destination."

"Le Général de Division ne veut pas laisser partir ces deux belles unités sans leur adresser ses adieux et leur exprimer ses félicitations pour l'entrain, le courage, la bonne volonté et la discipline dont elles ont fait preuve pendant les six semaines qu'elles ont passé sous ses ordres."

"Les Colonels des régiments auxquels étaient rattachés les deux Bataillons de Tirailleurs Sénégalais n'ont eu que des compliments à leur adresser. Le Général de Division, qui a porté l'ancre au collet pendant dix ans, a été heureux de constater que les cadres de l'infanterie de marine maintenaient leur renommée et les belles traditions de l'Arme et que les tirailleurs Sénégalais étaient toujours les braves soldats avec lesquels il avait combattu aux Colonies."

"Il est persuadé que les 78ème et 27ème Bataillons de Tirailleurs Sénégalais sauront se faire apprécier de même par leurs nouveaux chefs et qu'ils ajouteront, au cours des batailles auxquelles ils vont prendre part, une nouvelle page glorieuse au livre d'or de l'Armée Coloniale."

(Ordre Général N° 853, du 30 juin 1918, de la 17ème D.I.)

R.D.I.C.

.....

3ème

"Le Colonel ALLIE, commandant le 169ème R.I., prie M. le Commandant GATEAU de transmettre à son beau bataillon toutes ses félicitations pour la manière brillante dont ses troupes se sont conduites durant ces quatre journées de lutttes incessantes, dans des conditions aussi pénibles que critiques.

"Je transmettrai, avec un avis des plus favorables, toutes les propositions de récompenses que le Commandant lui soumettra."
(Ordre du 169ème R.I., du 17 juillet 1918.)

4ème

"Du 10 au 17 juillet, par une lutte continue et des actions partielles, vous avez tenu en haleine l'ennemi et attiré sur vous ses réserves de secteur.

"Malgré les pertes occasionnées en grande partie par les bombardements à obus toxiques, malgré la fatigue résultant des nuits sans sommeil et d'une nourriture forcément insuffisante, vous êtes allés à la bataille, le 18 juillet, avec un entrain et une vigueur remarquables.

"Vous avez été récompensés par la prise de plus de 400 prisonniers, de 19 pièces d'artillerie, d'une grande quantité de mitrailleuses et d'un nombreux matériel.

"Vous avez eu la joie de voir l'ennemi plier sous les coups, céder devant votre ténacité, reculer et s'en aller.

"Cette journée sera glorieuse pour la Division. Elle est due à votre courage, à votre persévérance, à votre camaraderie de combat et à la juste confiance en votre force. Vous pouvez être fiers et vous êtes prêts, s'il est nécessaire, à vous donner de nouveau en exemple."

(Ordre Général N° 144, du 19 juillet 1918, de la 128° Division.)

5ème

"Officiers, sous-officiers et soldats de la 10ème Armée, le 18 juillet 1918, après une suite d'opérations heureuses qui vous avaient donné une bonne base de départ, vous vous êtes élancés sur l'ennemi sans qu'un seul coup de canon l'ait averti de votre attaque. Vous avez bousculé successivement ses divisions de première ligne, puis celles de deuxième ligne, et votre avance de 10 kilomètres qui menaçait ses derrières l'a obligé à repasser la Marne et à commencer sa retraite.

"Puis la bataille devint plus rude sur votre front où l'ennemi amenait sans cesse des divisions fraîches en nombre bien plus considérable que les vôtres.

"Vous avez continué à lutter pied à pied en refoulant ses furieuses contre-attaques, vous approchant de la crête qui domine toute la contrée entre l'Aisne, la Vesle et l'Ourcq.

"Le 1er août, vous avez conquis cette importante position que ses défenseurs avaient l'ordre de tenir coûte que coûte.

"Après avoir engagé ses dernières réserves pour la reprendre, l'ennemi s'avouant vaincu battit en retraite sur tout son front. Vous l'avez poursuivi tout d'une traite jusqu'à la Vesle, talonnant et bousculant ses arrière-gardes pendant 12 kilomètres.

"Chefs et soldats, Français et Alliés, vous avez tous été dignes de la grande cause du droit et de la liberté dont vous avez hâté le triomphe.

"Votre silence, votre discipline avant la bataille ont permis la surprise de l'ennemi. Votre magnifique élan l'a bousculé, votre ténacité a gardé le terrain conquis, votre initiative et votre ardeur dans la poursuite ont assuré les résultats de la victoire. Vous avez capturé 20.900 prisonniers, dont 527 officiers, 618 canons 500 minen-werfer, 3.300 mitrailleuses, des parcs, des dépôts de munitions, tout ce que laisse derrière elle une grande armée contrainte à une retraite précipitée, même vous avez repris à l'ennemi les dépôts où il entassait le produit de ses vols.

"Vous avez délivré de la scullure des nouveaux barbares Soissons, le Valois, toute l'Ile de France, berceau de notre natio-

103ème BATAILLON DE TIRAILLEURS SENEGALAIS.

Citations à l'ordre de la Division.

"La 1ère Compagnie du 103ème B.T.S., composée uniquement de jeunes tirailleurs, a, sous le vigoureux commandement du Lieutenant ARMAND, soutenu pendant 8 jours, avec une indomptable énergie, pour la prise et la conservation d'un poste ennemi, des combats rudes et sanglants au cours desquels elle a eu la moitié de son effectif hors de combat en faisant subir à l'ennemi des pertes élevées.

"A ainsi servi d'exemple à un jeune bataillon par son héroïque attitude."

"La 2ème Compagnie du 103ème B.T.S. a fait preuve, au cours des récentes affaires, de belles qualités d'endurance et de ténacité, sous le commandement de son chef, le Capitaine GRÜBMULLER, a rivalisé d'ardeur avec les compagnies blanches qui attaquaient à ses côtés. Bien qu'ayant perdu les deux tiers de ses cadres blancs, a atteint et conquis les objectifs désignés, contribuant à la capture de prisonniers et d'un matériel important et causant à l'ennemi des pertes sanglantes."

(Ordre N° 291 de la 134ème D.I., du 1er août 1918.)

BATAILLON DE TIRAILLEURS SOMALIS.

1ère

Citation à l'ordre de l'Armée obtenue par le Régiment colonial du Maroc auquel étaient rattachées les 2ème et 4ème compagnies du Bataillon Somalis pour la prise du Fort de DOUAUMONT.

"Le 24 octobre 1916, renforcé du 43° Bataillon de Tirailleurs Sénégalais et de deux compagnies Somalis, a enlevé, d'un élan admirable, les premières tranchées allemandes, a progressé ensuite, sous l'énergique commandement du Lieutenant-Colonel REGNIER, brisant les résistances successives de l'ennemi sur une profondeur de 2 kilomètres; a inscrit une page glorieuse à son histoire en s'emparant, dans un assaut irrésistible, du fort de Douaumont, et en consacrant sa conquête malgré les contre-attaques répétées de l'ennemi."

(J.O. du 16 novembre 1916).

Citations à l'ordre de l'Armée.

2ème

"Sous le commandement en chef du chef de bataillon BOUET, a participé, le 23 octobre 1917, aux attaques des bataillons du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, entre lesquels il était réparti; a rivalisé d'ardeur avec eux et triomphé dans les mêmes luttes glorieuses."

(Ordre N° 529, du 13 novembre 1917, de la VI° Armée.)

3ème

"Bataillon indigène à l'esprit guerrier. Sous l'énergique commandement du chef de bataillon BOUET, s'est fait remarquer dans maints combats par son entrain, sa bravoure et son esprit de sacrifice. Du 30 mai au 4 juin, a lutté sans répit, au prix de pertes nombreuses, sur une position très difficile et a réussi à arrêter l'ennemi. Récemment, a fait preuve de belles qualités manœuvrières et d'une ardeur extrême dans la poursuite de l'ennemi."

(Ordre N° 11.027 "D", G.O.G., du 28 octobre 1918.)

Tourna au couleurs de la Croix de guerre (S.O. 4/1/18)

Citation à l'ordre de la Division.

"Sous l'impulsion vigoureuse de son chef, le Commandant BOUET, lors de l'offensive du 5 mai, a fait preuve d'un courage et d'un entrain remarquables, nettoyant des abris formidablement organisés sans se laisser arrêter par la vive résistance des allemands et coopérant ainsi de la façon la plus efficace au succès de la Division."

(Ordre N° 176 de la 21ème Division, du 8 mai 1917.)

Citation à l'ordre du Régiment.

"Mise à la disposition du Régiment Colonial du Maroc, la 2ème Compagnie du Bataillon Somalis, commandée par le Lieutenant BAUMGARTNER, a participé aux attaques des 18 et 19 juillet 1918, devant Longpont, et s'y est vaillamment comportée, subissant sans faillir des pertes sévères."

(Ordre N° 11, du 21 janvier 1919, du Régiment colonial du Maroc).

Lettre de Félicitations.

"Le 1er Bataillon de Tirailleurs Somalis nous quitte après avoir pris une part glorieuse aux combats livrés cette année par la Division.

"Le Général commandant la 38ème Division adresse au Commandant BOUET, aux officiers, gradés et tirailleurs de cette belle unité de guerre, l'expression des regrets de tous et des souhaits que nous formons pour que le 1er Bataillon de Tirailleurs Somalis reprenne sa place parmi nous dès que les circonstances le permettront."

(Ordre N° 269 du 25 octobre 1918.- 38ème Division).



12ème BATAILLON DE CHASSEURS MALGACHES.

(ancien 12ème Bataillon de Tirailleurs Malgaches de Marche, transformé le 1er janvier 1919 en 1er Régiment de Chasseurs Malgaches.)

Citations à l'ordre de l'Armée.

1ère

"Unité tactique de premier ordre. Sous les ordres du Commandant GROINE, tombé glorieusement le 31 mai, puis du Capitaine Adjudant-major ROSSIGNEUX, n'a cessé de combattre en première ligne, pendant les opérations du 27 mai au 4 juin, disputant le terrain, avec une indomptable ténacité et sans souci des pertes subies, à un adversaire très supérieur en nombre.

"A largement contribué, par son esprit de sacrifice et ses brillantes qualités guerrières, à rétablir une situation difficile et à reconstituer le front contre lequel les efforts de l'assaillant sont finalement venus échouer."

(Ordre N° 612, du 25 juillet 1918.)

2ème

"Le 13 juillet, sous l'énergique impulsion de son chef, le Commandant HIPPEAU, s'est élancé à l'assaut d'un village fortement organisé et tenu par l'ennemi et l'a enlevé dans un élan superbe.

"Entreprenant aussitôt une nouvelle action dans une direction différente, a occupé et nettoyé rapidement un bois rempli de mitrailleuses.

"A ainsi réalisé une avance de 3 kilomètres sur un front de 1800 mètres, faisant plusieurs centaines de prisonniers, capturant des canons et de nombreuses mitrailleuses."

(Ordre N° 343, du 15 octobre 1918, de la X^e Armée.)

3ème

"Bataillon magnifique, qui, sous l'énergique commandement du Chef de Bataillon HIPPEAU, s'est signalé, au cours des opérations du 28 août au 15 septembre 1918, par son mordant, sa vigueur, sa ténacité et le beau sacrifice qui l'anime.

"Le 2 septembre, malgré des feux nourris de mitrailleuses qui le prennent de flanc et de front, il emporte de haute lutte les organisations du village de Terny Sorny, y fait près de 200 prisonniers et s'y maintient malgré de violentes contre-attaques.

"Le 14 septembre, poursuivant un effort qui ne s'était pas démenti depuis 12 jours, il s'élance à l'attaque des positions ennemies solidement tenues, dans un élan irrésistible, il submerge tout un système de tranchées fortement organisées et défendues par des meilleures troupes ennemies, fait plus de 200 prisonniers et capture un énorme matériel."

(Ordre N° 347, du 10 novembre 1918, de la 10ème Armée).

(Fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre.)
